

Pas à pas : La démocratie à l'école

L'élection et l'accompagnement
d'un conseil d'élèves au

primaire



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Parce qu'un vote, ça compte



www.jeuneselecteurs.qc.ca

Pas à pas : La démocratie à l'école

L'élection et l'accompagnement
d'un conseil d'élèves au

primaire



Directeur général des élections du Québec : **Marcel Blanchet**

Direction des communications : **Thérèse Fortier**
directrice

Service de l'information : **Madeleine Beaudoin**
directrice

Coordination, conception et rédaction : **Michel Leclerc**
responsable des programmes d'éducation

Collaboration à la conception,
à la recherche et à la rédaction : **Daniel Côté**
formateur en éducation
Louise Lepage
formatrice en éducation

Consultation : **Diane Dessureault**
enseignante au primaire
Annie Tardif
responsable des dossiers de vie scolaire,
ministère de l'Éducation

Consultation pour leur expérience
dans le domaine de l'éducation
et comme directeurs du scrutin : **Marie Bouchart d'Orval**
Gilles Bujold
Claude Parent

Dans le présent document, les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Table des matières

Introduction	4
1 La réflexion : choisir de vivre en démocratie	6
1.1 Prendre conscience des enjeux	6
1.2 Établir les points d’ancrage	7
1.2.1 L’élève acteur de ses apprentissages	7
1.2.2 Le Programme de formation de l’école québécoise	7
1.2.3 Le projet d’établissement	7
1.3 Fixer le cadre du projet	8
2 Les préparatifs : avant de prendre la route...	9
2.1 La destination : établir les responsabilités du conseil d’élèves	9
2.2 Le véhicule : déterminer la composition du conseil d’élèves	11
2.2.1 Son mandat	11
2.2.2 Sa structure	12
2.2.3 Sa représentativité	13
3 Le grand départ : élire le conseil d’élèves	14
3.1 Les différents acteurs	14
3.1.1 Les électeurs	14
3.1.2 Les candidats	15
3.1.3 Le personnel électoral	15
3.2 La campagne électorale	16
3.3 Le jour É : l’élection	16
3.3.1 La préparation du bureau de vote et du matériel	17
3.3.2 Le déroulement du vote et le dépouillement du scrutin	17
4 La conduite : accompagner le conseil d’élèves	19
4.1 L’accompagnement du conseil d’élèves	19
4.2 L’accueil et la reconnaissance	20
4.3 La présence aux réunions	20
4.4 Les relations publiques	21
4.5 Une évaluation formative	21
Annexe I La création d’un conseil d’élèves à l’école : cadre de réflexion pour un projet d’éducation à la démocratie	22
Annexe II Des compétences à développer : la planification pédagogique du projet de vie démocratique à l’école	24
Annexe III Les critères à respecter pour la mise en place d’un conseil d’élèves sur mesure	26
Annexe IV Les modalités de représentativité et de composition du conseil d’élèves	27



Introduction

La complexité du monde du XXI^e siècle exige que l'école accentue son action dans le domaine de la citoyenneté. En effet, les jeunes sont appelés à vivre dans un monde où les mutations du secteur économique risquent d'accroître les inégalités et où les flux migratoires amèneront, dans des collectivités jusque-là homogènes, des personnes d'origines ethniques très diversifiées. La promotion de la démocratie, de la justice sociale et de la nécessaire responsabilité du citoyen constitue donc, plus que jamais, l'un des rôles clés de l'école¹.

Éduquer à la démocratie, c'est accepter de partager un pouvoir.

Depuis 1991, avec la collaboration du ministère de l'Éducation du Québec, le Directeur général des élections du Québec (DGE) mise sur le conseil d'élèves comme véhicule privilégié d'éducation à la démocratie dans les écoles. Des milliers d'élèves québécois du primaire et du secondaire ont déjà bénéficié des outils que le DGE a mis au point à cet effet. Les directeurs d'école et les enseignants y ont fait appel dans la tenue d'activités de sensibilisation et dans la mise en place de conseils d'élèves selon le modèle du système électoral québécois. Plus d'une centaine de sessions de formation ont été données au personnel scolaire et aux élèves membres de conseils d'élèves depuis 1995 et continuent toujours d'être offertes. S'appuyant sur cette

riche expérience, le DGE souhaite poursuivre son engagement et lui donner un nouveau souffle dans le contexte de la réforme de l'éducation. Le présent document pédagogique s'inscrit dans cette volonté.

La création d'un conseil d'élèves favorise l'acquisition et le développement de plusieurs compétences du domaine d'apprentissage de l'univers social. Ce sont tous les élèves de l'école qui participent à cet apprentissage et non seulement ceux qui sont membres du conseil. Ils développent, notamment, les compétences suivantes : le sens des responsabilités, l'autonomie, le sentiment d'appartenance, le respect, l'engagement, le sens critique et la créativité. Bien sûr, d'autres moyens existent, comme l'assemblée de classe, le conseil de coopération, le travail en équipe, mais le conseil d'élèves a l'avantage de concerner toute l'école et de contribuer à en faire un milieu de vie et un lieu d'apprentissage de la vie en société.

Pour que l'élection d'un conseil d'élèves trouve son sens véritable et s'inscrive dans l'esprit de la réforme de l'éducation, les adultes de l'école doivent accepter de partager leur pouvoir, en partie du moins, avec les élèves. Évidemment, le choix des modalités et des lieux de partage tiendra compte de l'âge des élèves, de leurs centres d'intérêt et de leurs capacités. Le pouvoir partagé peut être restreint, mais il doit être réel. Les enseignants trouveront dans cette activité une façon intéressante et authentique de jouer leur rôle d'éducateur dans l'esprit même de la réforme. Pour cette raison, la démarche proposée ici appelle la participation de toute l'équipe-école et non seulement des personnes responsables du conseil d'élèves. C'est donc à un véritable « projet-école » que tous sont conviés.

1. À ce sujet, lire le rapport du Groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire :
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Préparer les jeunes au 21^e siècle*, Québec, 1994, 45 p.

Le contenu du document

Le présent document de soutien est divisé en quatre parties :

1. « La réflexion : choisir de vivre en démocratie » : cette première partie guide la réflexion préalable que doit faire l'équipe-école avant de s'engager dans un projet de création d'un conseil d'élèves ;
2. « Les préparatifs : avant de prendre la route... » : dans cette partie, l'équipe-école est invitée à établir les responsabilités et la composition du conseil d'élèves ;
3. « Le grand départ : élire le conseil d'élèves » : de la période électorale jusqu'à l'annonce des résultats, l'enseignant est guidé dans cette partie à travers les principales étapes d'un scrutin ;
4. « La conduite : accompagner le conseil d'élèves » : cette dernière partie suggère quelques pistes de travail pour les adultes qui accompagnent les élèves élus.

Quatre annexes complètent le document en proposant des grilles qui peuvent faciliter le travail de planification de l'équipe-école.

D'autre part, du matériel sans cesse renouvelé et adaptable se trouve sur le site Web *Jeunes électeurs*. Ce site a été mis en ligne à l'intention des élèves du primaire jusqu'à l'université et du personnel scolaire qui s'intéressent à l'éducation à la démocratie. Outre le matériel pédagogique, ce site contient de nombreux outils pouvant être adaptés pour tout projet d'élection ou de référendum. On peut, par exemple, y commander en ligne du matériel utile pour la tenue d'un scrutin (urnes, isolements, calendrier électoral, affiches, signets, dépliants pour les élèves). De plus, il comprend des reportages sur la façon dont la démocratie est pratiquée dans d'autres établissements et des renseignements sur les lieux et dates de la tenue d'ateliers de formation par le DGE. En outre, les internautes peuvent participer aux forums de discussion. L'adresse du site est la suivante : www.jeuneselecteurs.qc.ca.



1 La réflexion :

choisir de vivre en démocratie

Apprendre la démocratie, c'est apprendre à décider ensemble. Et pour que cet apprentissage soit authentique, il faut permettre aux élèves de participer, dans une certaine mesure, à des décisions qui concernent leur vie à l'école. On comprend donc à quel point il est important que l'équipe-école passe par une étape de réflexion sur les enjeux et les choix qu'impose un tel engagement. L'expérience démontre que, pour une mise en place réussie d'un conseil d'élèves vivant et efficace, on ne peut faire l'économie d'une telle préparation.

Il n'y a pas d'éducation réelle à la démocratie sans un engagement de l'équipe-école.

1.1 Prendre conscience des enjeux

Chaque école qui choisit l'avenue d'un conseil d'élèves comme moyen d'éducation à la démocratie a la responsabilité d'en envisager les enjeux concrets.

Ce sera d'abord à la direction de prendre conscience de l'incidence qu'aura dans son école la présence d'un conseil d'élèves actif qui aura un rôle réel à jouer. Selon le degré de responsabilité que l'équipe-école aura donné au conseil d'élèves, le directeur en sera souvent le premier interlocuteur en tant que leader de l'école.

À la suite des décisions prises par l'équipe-école, on pourra préciser les éléments favorisant la mise en route d'un tel projet. Pour lui assurer une réussite qui dépassera l'acquisition et le développement de compétences individuelles, il faudra, à cette étape, mettre en évidence les obstacles possibles à sa réalisation et voir comment la démarche peut être adaptée à la réalité du milieu.

L'annexe I du présent document, intitulée : « La création d'un conseil d'élèves à l'école, cadre de réflexion pour un projet d'éducation à la démocratie », propose une série de questions pouvant guider la réflexion. À partir des réponses qu'ils formuleront, les membres de l'équipe-école pourront établir ensemble les grandes lignes du contexte de réalisation d'un projet d'élection et d'accompagnement d'un conseil d'élèves à l'école.

1.2 Établir les points d'ancrage

Depuis la mise en œuvre de la réforme de l'éducation, il existe plusieurs points d'ancrage permettant d'assurer une base éducative solide à l'implantation d'un projet comme celui du conseil d'élèves.

1.2.1 L'élève acteur de ses apprentissages

Le paradigme de l'apprentissage, pivot autour duquel la réforme s'est élaborée, n'est pas étranger au principe même de la démocratie selon lequel chaque citoyen a un pouvoir réel sur la conduite de la société dans laquelle il vit. Dans le contexte scolaire actuel, la mise en place d'un conseil d'élèves responsable peut donc constituer une activité éducative de choix.

1.2.2 Le Programme de formation de l'école québécoise²

Bien que cela puisse sembler une évidence, il n'est pas superflu de souligner que plusieurs compétences mises de l'avant dans le Programme de formation de l'école québécoise sont liées aux apprentissages de la démocratie, notamment la compétence transversale Coopérer (compétence 8) et certaines compétences de l'univers social.

En quoi est-il important d'avoir un conseil d'élèves à l'école ?

1.2.3 Le projet d'établissement

L'équipe-école a tout à gagner en établissant les liens entre la présence d'un conseil d'élèves et les valeurs du projet éducatif de l'école. Cet exercice pourra même être l'occasion de mettre à jour ces valeurs au regard du rôle que l'équipe-école voudra faire jouer aux élus. Un rôle qu'il ne faudrait pas traiter seulement d'une façon globale, mais en précisant les mandats et les pouvoirs des élèves élus (voir le chapitre 2). Des liens organiques avec le projet éducatif donneront ainsi au conseil d'élèves toute sa pertinence éducative et en assureront la durabilité.

L'annexe II, intitulée : « Des compétences à développer : la planification pédagogique du projet de vie démocratique à l'école », pourrait être utilisée à profit dans le travail de planification. Ce document peut aider les membres de l'équipe-école à préciser ensemble, sur papier, les grandes lignes du contexte de réalisation du projet d'éducation à la démocratie, conformément au Programme de formation de l'école québécoise.

2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de formation de l'école québécoise, Éducation préscolaire, Enseignement primaire*, Québec, 2001, 350 p.



1.3 Fixer le cadre du projet

Après avoir fixé les bases du projet en spécifiant les valeurs communes sur lesquelles s'appuyer, les membres de l'équipe-école pourront s'entendre sur les étapes de sa réalisation.

Avec la réforme de l'éducation, il est devenu moins pertinent de suivre une voie unique pour réaliser un projet comme celui-ci. Il sera préférable de choisir parmi diverses avenues, mises en l'avant par l'équipe-école selon la disponibilité du personnel, les valeurs auxquelles on se rattache et l'expérience déjà acquise dans ce type d'activité.

Le chapitre 2 peut guider l'équipe-école dans les choix à établir et les étapes à franchir avant de passer à l'élection proprement dite.

Un projet d'élection doit avoir la couleur du milieu et être solidement appuyé sur le consensus des adultes de l'école, le tout en harmonie avec les valeurs du projet éducatif.

2 Les préparatifs :

avant de prendre la route...

L'exercice de réflexion du premier chapitre aura permis d'établir un cadre souple et précis, à l'intérieur duquel les membres de l'équipe-école se sentiront à l'aise comme professionnels engagés et responsables. Il est important de prendre conscience que l'on touche ici le cœur du « vivre-ensemble à l'école » : un pouvoir partagé, dans le respect de chacun, qui s'inscrit dans un contexte défini et accepté par tous.

L'équipe-école se sent prête à s'engager dans le projet et envisage même avec enthousiasme de vivre l'expérience de l'élection et de l'accompagnement d'un conseil d'élèves ? Que doit-on faire maintenant ? Il faut d'abord prendre conscience qu'il n'existe pas de façon unique ni parfaite d'agir dans ce domaine. À la limite, pour que cette expérience soit fructueuse et que les apprentissages qu'elle favorisera soient pertinents et efficaces, il pourra y avoir autant de manières de procéder que d'écoles. Néanmoins, certains principes doivent présider à l'élaboration du projet.

Comparons cette expérience éducative à un projet de voyage. À moins de vouloir à tout prix partir à l'aventure, trois éléments sont à considérer avant de se lancer sur la route : la destination, le véhicule et la conduite. La destination, ce sont le rôle et les responsabilités que l'on acceptera de donner au conseil d'élèves. Le véhicule, c'est le conseil d'élèves lui-même : sa structure, sa composition, son mode de mise en place. La conduite, c'est l'accompagnement du conseil d'élèves : quels adultes joueront ce rôle et de quelle façon ? Bien que ce dernier élément fasse l'objet du chapitre 4, sa prise en considération doit aussi faire partie des préparatifs puisqu'elle peut influencer sur le choix de la forme et de la dimension qui sera donnée au projet.

2.1 La destination :

établir les responsabilités du conseil d'élèves

Il convient d'abord de choisir les responsabilités que l'on acceptera de confier aux membres du conseil d'élèves. Au préalable, il est important d'avoir en tête qu'à titre d'élus ceux-ci sont en droit de parler au nom des élèves de l'école. Si l'on ne veut pas que la mise en place d'un conseil d'élèves ne soit qu'un exercice purement fictif et rate son objectif éducatif, il faut faire en sorte que les responsabilités qui lui seront attribuées justifient la tenue d'un scrutin.



Certaines équipes-écoles préféreront décider au préalable de la représentativité et de la composition du conseil d'élèves avant de préciser les rôles et tâches qui lui seront confiés, autrement dit choisir le véhicule avant d'établir la destination. Il s'agira dans ce cas de réaliser l'étape 2.2 avant celle-ci.

Certains mandats, comme l'organisation d'un journal, d'une radio scolaire, d'activités spéciales de fin d'année, pourraient être confiés au conseil d'élèves. Ce sont certes des tâches dans lesquelles les jeunes aiment s'investir et il pourrait être tentant d'en rester là. Rappelons cependant que, dans un pouvoir partagé, le statut des représentants du conseil d'élèves devra aller plus loin.

À titre d'élus, voici quelques champs décisionnels où les jeunes membres du conseil d'élèves pourraient être mis à contribution :

- certains éléments du projet éducatif ou des règlements de l'école (ex. : le silence dans les corridors, le vouvoiement obligatoire) ;
- une partie du budget des activités parascolaires (ex. : le conseil d'établissement accorde 125 \$ par année au conseil d'élèves pour la réalisation de projets spéciaux) ;
- les horaires ;
- l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs ;
- la décoration ;
- le renouvellement des livres de la bibliothèque ;
- le matériel didactique.

Les représentants des élèves pourraient aussi collaborer avec les adultes de l'école, par exemple :

- au choix et à l'organisation d'une activité spéciale en fin d'année ;
- à la tenue d'un sondage sur les activités parascolaires.

Les membres du conseil d'élèves pourraient aussi participer à la résolution de problèmes tels que les bousculades à l'entrée et à la sortie des classes ou de l'école, les conflits, les abus de langage.

Dans le choix des responsabilités à donner aux jeunes élus, il est extrêmement important de ne retenir que celles où ils auront un pouvoir réel et où leur voix sera écoutée. Si l'idée de partager avec les élèves une part de la responsabilité de l'organisation de la vie de l'école rebute les adultes, il sera préférable au début de choisir quelques rôles limités qui feront consensus, mais qui donneront un pouvoir réel aux élèves. Avec le temps, l'importance de ces rôles pourra être augmentée. L'expérience démontre que les efforts investis dans la formation de l'électorat, dans l'encadrement pédagogique des candidats et dans l'accompagnement des élèves élus ont souvent pour effet d'accroître la confiance des adultes dans le conseil d'élèves. En misant sur le développement des compétences démocratiques des jeunes, on amènera le conseil d'élèves à jouer, avec les années, un rôle de plus en plus important dans l'école.

Des rôles clairement définis et un consensus accepté conditionnent un pouvoir réellement partagé.

2.2 Le véhicule :

déterminer la composition du conseil d'élèves

Après s'être assurée que les responsabilités qui leur sont attribuées donnent un réel pouvoir aux représentants des élèves et justifient d'organiser une élection, l'équipe-école doit déterminer le mandat, la structure et la représentativité du conseil d'élèves.

2.2.1 Son mandat

Dans certaines écoles, le mandat du conseil d'élèves est de représenter uniquement les élèves du troisième cycle ou des deuxième et troisième cycles. Dans d'autres écoles, l'élection confère aux élus le droit et la responsabilité de représenter les trois cycles. Bien que, dans ce dernier cas, tous les élèves participent généralement à l'élection du conseil, le droit de se porter candidat est généralement réservé aux élèves des deux derniers cycles, voire du troisième cycle seulement.

Vue sous l'angle de l'éducation à la démocratie, l'option du conseil composé d'élèves plus âgés ayant pour mandat de représenter tous les élèves de l'école apparaît fort intéressante. Elle permet, entre autres, aux élèves élus d'apprendre que le respect des opinions de chacun, quel que soit notamment son âge, constitue l'un des principes de base de la vie démocratique. Il faut savoir cependant que la réalisation de cet apprentissage suppose que l'adulte qui accompagne le conseil d'élèves rappelle régulièrement aux membres qu'ils ont été élus pour représenter les élèves de toute l'école.



Plusieurs milieux, enfin, considèrent qu'il est préférable d'instaurer une démarche dans laquelle les responsabilités des élèves vont croissant, selon leur âge. Par exemple, des activités de

sensibilisation sont proposées aux élèves du premier cycle, pendant que la qualité d'électeur est réservée à ceux des deuxième et troisième cycles. On pourrait donc concevoir qu'il y a un « âge légal » pour voter à l'école et que c'est au deuxième cycle. Pour bien placer la démarche d'apprentissage de la démocratie sur un continuum, la possibilité de se porter candidat n'est alors accordée qu'aux élèves du troisième cycle.

Des choix sont à faire :

- Qui aura le droit de vote ?**
- Qui pourra poser sa candidature ?**

Au moment d'établir le mode de composition et d'élection du conseil d'élèves, il est important de se poser certaines questions pour, notamment, s'assurer que la formule choisie est bien adaptée à la réalité de l'école et de son équipe. L'annexe III, intitulée : « Les critères à respecter pour la mise en place d'un conseil d'élèves sur mesure », propose une liste d'éléments à considérer à cette étape importante.

2.2.2 Sa structure

À la lumière des expériences des écoles et des données théoriques sur l'animation des groupes de tâches, il semble que le conseil d'élèves devrait idéalement compter de cinq à huit membres. Le premier poste sera celui de président. La personne qui l'occupe agit comme porte-parole officiel du conseil auprès des élèves et de la direction de l'école. Le président peut également assumer, en collaboration avec l'adulte qui accompagne le conseil d'élèves, l'exécution de certaines tâches relatives au bon fonctionnement des réunions : convocation et préparation de l'ordre du jour, animation ou coanimation, révision du procès-verbal, etc.

En plus du poste de président, un ou plusieurs autres postes peuvent être attribués à certains membres du conseil d'élèves. Afin que le président se sente davantage appuyé dans ses fonctions, on peut lui adjoindre un vice-président. Là où le conseil d'élèves a la responsabilité de gérer un budget, on peut juger utile de créer un poste de trésorier. Le poste de secrétaire peut également apparaître nécessaire. Ces membres formeront le bureau du conseil d'élèves (parfois appelé l'« exécutif »). Enfin, les autres membres du conseil pourront jouer le rôle de conseillers.

Bien qu'en un sens tous les postes d'un conseil d'élèves soient importants, il faut se rappeler que, dans un contexte d'apprentissage, on aura avantage à débiter par une structure simple qui pourra graduellement se développer au fur et à mesure que les élèves y seront préparés et le demanderont.

2.2.3 Sa représentativité

Plusieurs écoles primaires optent pour un conseil d'élèves composé d'un représentant par classe. Là où le nombre de classes est trop élevé pour que cette formule soit efficace, il y a, dans certains cas, jumelage de classes. Des écoles, par exemple, font siéger un élève du troisième cycle au conseil d'élèves comme représentant de leur classe et d'une classe jumelle de deuxième cycle. D'autres choisissent de constituer un conseil composé de deux, trois ou quatre représentants par cycle.

Dans les écoles primaires de grande taille, il existe également des conseils d'élèves formés, d'une part, des représentants de classe et, d'autre part, d'un « comité exécutif ». Les membres de ce dernier ayant habituellement tendance à s'approprier l'exclusivité des responsabilités et des tâches confiées au conseil d'élèves, cette structure appelle la mise en place d'un mode de fonctionnement qui associe directement les représentants de classe aux décisions à prendre et aux actions à accomplir. À cette fin, le conseil d'élèves peut, par exemple, être subdivisé en comités de travail (formés d'un membre du « comité exécutif » et de trois ou quatre représentants de classe) et confier à chacun de ces comités une responsabilité particulière : l'organisation de la fête de Noël, la révision des règles de vie, le renouvellement des livres de la bibliothèque, etc.

Si ce dernier mode de fonctionnement a l'avantage d'amener plus d'élèves à participer à l'organisation de la vie de l'école, il exige cependant une grande disponibilité de la part de l'adulte qui accompagne le conseil d'élèves. Dans les écoles où ce mode est utilisé, cet accompagnement est d'ailleurs habituellement assumé par plus d'une personne (deux ou trois). Là où il apparaît difficile de répondre à cette exigence, il vaut peut-être mieux opter pour un jumelage de classes, par exemple, plutôt que de créer une structure qui relègue les représentants de classe à un rôle de figurants.

► *L'annexe IV, intitulée : « Les modalités de représentativité et de composition du conseil d'élèves », présente sous forme de tableau quelques modèles adoptés dans les écoles québécoises et pourra aider l'équipe-école à arrêter son choix.* ◀



3 Le grand départ :

élire le conseil d'élèves

L'élection proprement dite, comme le point culminant de tout projet d'envergure, est un événement important dans l'école. Le décorum qu'on lui donne est nécessaire, non seulement pour en assurer la visibilité et favoriser la participation, mais surtout pour confirmer aux yeux de tous le caractère sérieux de l'expérience. Mais avant d'en arriver au jour où l'on marque son bulletin de vote, plusieurs étapes sont nécessaires, et il faut préparer les différents acteurs.

3.1 Les différents acteurs :

3.1.1 Les électeurs

Les futurs électeurs auront à participer au projet en se préparant à faire le meilleur choix possible. Cependant, il faut avoir en tête que les premiers votes donnés par les élèves dans leur vie sont habituellement des votes de popularité, par exemple, le choix de l'émission ou de l'artiste le plus populaire. Généralisant cette expérience, les élèves auront donc tendance à voter pour l'élève qui a la cote de popularité en classe ou dans l'école. À l'intérieur d'un projet de classe qui éduquera chacun des acteurs à son rôle, il sera important d'amorcer une réflexion qui permettra aux jeunes d'accroître leurs compétences dans l'exercice d'un droit de vote responsable.

Des pistes d'activités permettant d'établir des stratégies pour accroître les compétences des électeurs sont proposées sur le site Web Jeunes électeurs, notamment dans la fiche intitulée : « Pour des électeurs responsables ! »

Pour amener les élèves à faire une recherche d'information et d'outils complémentaires, une réflexion pourrait être amorcée par l'enseignant à l'aide de questions ressemblant à celles-ci : « Comment choisit-on un représentant ? Pourquoi choisir telle personne plutôt qu'une autre ? Qu'attend-on des candidats élus ? Que veut dire être représenté ? Quelles aptitudes doit posséder la personne qui nous représente ? »

Il appartiendra aux enseignants de trouver ensemble les démarches pédagogiques susceptibles de rejoindre les élèves de leur école de façon plus particulière et plus vivante ainsi que de les amener à vouloir réaliser un projet dans ce sens.

3.1.2 Les candidats

Le soutien aux candidats sera aussi une partie importante du projet. Là encore, la recherche historique apportera des lumières sur l'engagement lié au fait de se porter candidat à une élection.

Le point de départ pourra être la représentation des enseignants et des parents au conseil d'établissement ou dans d'autres comités à l'échelle de l'école, puis il y aura ouverture du questionnement sur la réalité municipale et provinciale : « Pourquoi une personne veut-elle en représenter d'autres, parler en leur nom ? Qu'est-ce qui amène une personne à se présenter aux élections ? Quelles ont été les caractéristiques communes aux élus dans l'histoire québécoise ? Quels projets ou rêves portent les élus d'aujourd'hui ? Comment exercent-ils concrètement leur rôle de représentants de la population (par leurs actions ou par leurs paroles) ? »

Dans nombre de cas, les élèves ne sont pas conscients de leur potentiel et ne présenteront pas d'eux-mêmes leur candidature. Ceux qui le font agissent souvent parce qu'ils ont une certaine conscience de leur popularité auprès des autres jeunes plutôt que d'après leur sens des responsabilités. Et c'est tout à fait normal. Il revient alors à l'enseignant de faire valoir à l'élève qui ne se présenterait pas de lui-même qu'il a les capacités et le talent pour être un bon candidat. Il faudra aussi se préoccuper de préparer les élèves qui choisiront de poser leur candidature.

Des stratégies pour aider les élèves à accroître leurs compétences de candidats sont déjà expérimentées dans certains milieux et pourront s'inscrire avec cohérence dans le projet de l'école. Certaines de ces pistes sont énoncées sur le site Web Jeunes électeurs dans la fiche intitulée : « La présentation d'une candidature ».

3.1.3 Le personnel électoral

Au moment d'une élection, il est indispensable de pouvoir compter sur du personnel électoral. Outre le directeur général des élections, il faut prévoir des scrutateurs, des secrétaires des bureaux de vote et des aides. Ces fonctions pourront être confiées à des membres du personnel de l'école, à des parents ou, de préférence, à des élèves du troisième cycle.

On trouvera sur le site Jeunes électeurs la description des tâches du personnel électoral, dans la fiche intitulée : « Les acteurs du scrutin ».

Les jeunes qui tiendront ces rôles ne doivent pas être partisans dans l'exercice de leur fonction. Il y a donc là un terrain riche d'apprentissage pour les élèves autour des qualités de neutralité et des compétences qui s'y rattachent.



3.2 La campagne électorale

La période électorale est un moment intense d'activité tant pour les candidats que pour le personnel électoral. Bien que sa durée puisse varier, dans le cas d'une élection du conseil d'élèves au suffrage universel, elle est généralement de deux semaines. À cet effet, le calendrier électoral proposé sur le site *Web Jeunes électeurs*, qui s'appuie sur la Loi électorale, peut être un outil intéressant.

Le règlement électoral offre un cadre précis, promesse d'une démarche harmonieuse.

Il est primordial que le milieu se donne des règlements électoraux approuvés par tous. En effet, dans une situation de conflit ou à l'occasion d'un simple différend, c'est grâce à la justesse et à la précision du règlement électoral que la situation se rétablit dans le respect et l'accord entre tous.

Le site Web Jeunes électeurs propose un document de référence sur les règlements électoraux, construit à partir de la Loi électorale (voir la fiche intitulée : « Les règlements électoraux »).

En vue de guider les responsables de l'élection, divers documents sont aussi offerts pour l'organisation de la campagne électorale, tels un modèle de calendrier électoral, un exemple de formulaire de déclaration de candidature, la définition des tâches du scrutateur et du secrétaire du bureau de vote, le matériel nécessaire dans un bureau de vote ainsi que la directive aux électeurs.

Les principales étapes de la période électorale sont également présentées sur le site.

3.3 Le jour É : l'élection

Dans un nombre grandissant d'écoles, les élèves sont appelés à participer à un scrutin qui s'inspire du modèle québécois. Ce choix va dans le sens de l'objectif général proposé dans le domaine d'apprentissage de l'univers social du *Programme de formation de l'école québécoise*³ : « Construire sa conscience sociale pour agir en citoyen responsable et éclairé. »

Selon le projet mis en place dans le milieu et les choix faits au regard de l'activité d'élection proprement dite, certaines tâches devront être exécutées.

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, op. cit., note 2, p. 165.

Les membres du personnel électoral auront déjà été déterminés et ces élèves auront reçu une formation préalable à ce sujet. Il faudra aussi prévoir la préparation du scrutin et superviser le déroulement du vote et le dépouillement des bulletins de vote. Voici quelques éléments à considérer en vue de cette importante étape.

3.3.1 La préparation du bureau de vote et du matériel

Généralement, les bureaux de vote seront installés dans une grande salle (gymnase, bibliothèque, aire de dégagement ou autre). À chacun de ces bureaux seront présents un scrutateur ainsi qu'un secrétaire du bureau de vote. Du matériel est aussi nécessaire dans chacun des bureaux.

Pour soutenir la préparation concrète du scrutin, le site Jeunes électeurs propose une fiche intitulée : « Le matériel pour mon bureau de vote ». La préparation de ce matériel pourra être confiée à des aides techniques recrutés parmi les élèves de l'école. Soulignons là encore que le DGE met à la disposition des écoles qui en font la demande du matériel, dont des urnes (boîtes de scrutin) et des isoairs⁴.

3.3.2 Le déroulement du vote et le dépouillement du scrutin

Une bonne préparation du scrutin fera en sorte que la journée prendra un sens particulier à l'intérieur du projet plus large d'éducation à la démocratie mis en place à l'école. L'occasion est en effet excellente de faire le lien entre le geste du vote et le projet d'une école démocratique. C'est même LE geste qui permet à ce projet d'exister. L'importance du rôle de chacun mérite donc d'être soulignée. Les élèves seront ainsi amenés à réaliser que cet événement, loin d'être le terme du projet, en est plutôt le début. Trois étapes devront être respectées pour un scrutin réussi :

- avant l'ouverture des bureaux de vote, le directeur général des élections et ses aides devront s'assurer que chaque membre du personnel électoral est à son poste et que chaque bureau de vote dispose du matériel nécessaire au scrutin ;
- durant l'élection, le personnel électoral accueillera les électeurs, les dirigera vers leur bureau de vote et verra à ce que le vote se déroule dans l'ordre ;
- au terme du scrutin, le personnel électoral participera au dépouillement des bulletins de vote et fera l'annonce officielle du résultat de l'élection. Il est souhaitable que l'ensemble des candidats soient réunis et informés en premier des résultats obtenus.

4. Pour obtenir ce matériel, on peut utiliser le bon de commande qui se trouve sur le site *Jeunes électeurs* (www.jeuneselecteurs.qc.ca) ou s'adresser à l'endroit suivant :

Centre de renseignements
Le Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5
Tél. : (418) 528-0422 (région de Québec)
1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)



Une intervention éducative devrait être prévue pour assurer le maintien de l'estime de soi des candidats défaits. Tous les élèves qui se sont engagés dans ce processus doivent en retirer un sentiment positif et l'impression d'avoir mûri à l'intérieur de cette activité électorale. Des pistes sont données sur le site Jeunes électeurs dans la fiche intitulée : « La présentation d'une candidature ».

Le jour du vote est une journée importante, où des actions significatives s'accomplissent, car les élèves-électeurs auront utilisé leur propre pouvoir pour assurer la réussite d'un projet démocratique à leur image. Ce sera LEUR conseil. Les élus les représenteront. Il s'avère donc primordial de donner à l'événement tout le décorum nécessaire. Qu'on se le dise, qu'on s'en souvienne, en photos et en mots. C'est une action décisive, un début pour toute l'école, celui de l'expérience démocratique au quotidien.

4 La conduite :

accompagner le conseil d'élèves

Une fois le conseil d'élèves élu, le projet se poursuit. Il prend même tout son sens. De quoi auront besoin maintenant ces élèves et les adultes qui les accompagnent pour que se réalise vraiment un projet de vie démocratique ?

Pour répondre de façon appropriée au projet de vie démocratique que propose le conseil d'élèves, les jeunes ont besoin, comme l'expérience l'a démontré, d'être soutenus, encouragés, guidés. C'est particulièrement le cas des élèves élus qui sont souvent peu familiarisés avec le fonctionnement de la procédure démocratique (animation de réunions, prise de notes, rédaction de procès-verbaux ou de compte rendus), ont peu d'expérience dans le domaine de la planification et de la négociation et éprouvent fréquemment de la difficulté à faire preuve de l'ouverture d'esprit et du sens critique qu'implique un cadre de vie démocratique. La présence d'adultes pour accompagner les élèves élus s'inscrit donc comme une condition importante pour le bon fonctionnement et l'efficacité du conseil d'élèves.

Le secret de la réussite d'un projet d'élection et d'éducation à la démocratie est la relation adultes-élèves !

Parce que l'accompagnement n'a rien à voir avec l'application de recettes déterminées à l'avance, c'est une pratique pédagogique exigeante. Comme l'élève, l'adulte a ici l'occasion de découvrir, d'analyser, de transformer. C'est peut-être pour cela que l'accompagnement constitue une occasion permettant aux enseignants de développer encore davantage leurs qualités de pédagogues et d'en tirer profit pour leur enseignement.

4.1 L'accompagnement du conseil d'élèves

Selon la taille de l'équipe-école, l'accompagnement des élèves élus peut être assumé par le directeur ou le directeur adjoint de l'école ou des membres du personnel enseignant. Le rôle de ces personnes consistera à aider au bon fonctionnement et à la productivité du conseil d'élèves, tout en ayant comme objectif d'éviter, dans la mesure du possible, que les élèves développent une attitude de dépendance.

Il est normal qu'au début de leur mandat les élèves s'attendent que l'adulte assume une part importante du leadership. Toutefois, celui-ci cherchera à s'éloigner graduellement de cette position. Évidemment, cela doit se faire en tenant compte de certaines variables telles que la maturité, l'expérience et le potentiel des élèves élus. À cet effet, certaines activités de formation seront nécessaires.



Les enseignants responsables du soutien des membres du conseil d'élèves pourront mettre en place, par exemple à l'aide des fiches proposées sur le site Jeunes électeurs, certaines activités de formation à faire vivre aux élèves pour les amener à bien jouer leur nouveau rôle de représentants et de décideurs.

4.2 L'accueil et la reconnaissance

Un conseil d'élèves doit être reconnu comme une instance officielle de l'école tant auprès des élèves que des adultes pour que son objectif d'éducation à la démocratie prenne tout son sens. On a vu que le décorum est important lors de l'élection. Cependant, une fois le conseil d'élèves élu, ses membres, ainsi que toute l'école doivent continuer à voir l'importance qu'il occupe dans la vie scolaire.

Que ce soit par l'accueil qui en est fait par le directeur devant toute l'école ou en permettant à ses membres, spécialement le président, de participer à des rencontres du conseil d'établissement. La reconnaissance accordée au conseil d'élèves doit s'exprimer par différents gestes tout au long du mandat de ses membres.

4.3 La présence aux réunions

Au primaire, il va de soi que l'accompagnement des élèves élus implique pour une des personnes responsables du soutien une présence aux réunions du conseil. Cela permet de compléter et de pousser plus avant les connaissances et les compétences des membres du conseil d'élèves. Dans ce contexte, l'adulte accompagnateur doit s'assurer d'abord que les élèves disposent de toute l'information relative aux dossiers qui les occupent et sont conscients des enjeux en cause.

Si les élèves avancent parfois des idées qui peuvent paraître saugrenues ou difficilement réalisables, c'est que bien souvent ils ne possèdent pas toutes les données des problèmes soumis à leur attention. La connaissance étant un des instruments importants de l'exercice du pouvoir, la possibilité que leurs projets ou leurs suggestions soient pris en considération devient alors très mince. Pour que le conseil d'élèves exerce une certaine influence sur l'organisation de la vie de l'école, il est indispensable de prendre le temps de bien l'informer.

Bien que l'adulte qui accompagne le conseil d'élèves puisse lui-même répondre à la majorité des besoins d'information des élus, il doit considérer que l'utilisation d'autres sources peut s'avérer fort avantageuse. Le fait d'inviter, à l'occasion, le directeur de l'école, d'autres enseignants, des élèves, des parents ou d'autres personnes à venir expliquer leurs points de vue sur tel ou tel dossier peut représenter en outre un moyen d'ajouter de nouveaux éléments aux réunions du conseil d'élèves. C'est également une autre façon d'éviter que cette instance d'abord dédiée aux élèves devienne uniquement l'affaire d'un seul adulte.

L'information est un des instruments indispensables de l'exercice du pouvoir.

4.4 Les relations publiques

L'entretien de bonnes relations est un apprentissage fondamental de la vie en société. Le conseil d'élèves s'avère un lieu privilégié pour le développement de liens de qualité non seulement avec les élèves, mais aussi avec les adultes de l'école. Les adultes qui accompagnent le conseil d'élèves peuvent inciter ses membres à entreprendre des actions de relations publiques. Ici, la créativité est de mise : sondage sur les besoins des enseignants, tournée de présentation du président dans les classes, lettre de remerciements aux électeurs, jus ou café offert aux enseignants, etc.

4.5 Une évaluation formative

En même temps que l'accompagnateur cherchera à donner aux élèves élus des instruments de pouvoir, il accordera une attention toute particulière à la façon dont ceux-ci exercent ce pouvoir.

Périodiquement, les membres du conseil d'élèves devront être amenés à faire le point sur l'efficacité et le fonctionnement de leur groupe. Plus ou moins officiels, les moments d'évaluation formative permettront aux élèves élus de prendre conscience de certaines attitudes, par exemple la tendance à répéter des comportements de domination ou de dépendance. L'évaluation servira aussi à repérer les changements qui pourraient permettre à chacun de mieux faire valoir ses idées et d'exercer plus de leadership. Ce faisant, les élèves seront amenés à participer à tout ce que suppose l'acte d'apprendre : découvrir, analyser, transformer.



Annexe I

La création d'un conseil d'élèves à l'école : cadre de réflexion pour un projet d'éducation à la démocratie

1. Pourquoi est-ce important pour nous d'avoir un conseil d'élèves à notre école ?	
2. Qu'est-ce qu'un conseil d'élèves permettra de réaliser chez nous ?	
3. Quel serait l'avantage de ne pas avoir de conseil d'élèves à l'école ?	
4. Comment saurons-nous que le conseil d'élèves permet réellement aux jeunes de développer leurs compétences ?	
5. Quels sont les rôles et les tâches que nous sommes prêts à voir assumer par le conseil d'élèves ?	
6. Quelle sera la représentativité du conseil d'élèves ?	
7. Quelle sera la durée du mandat du conseil d'élèves ?	
8. À quelle fréquence le conseil d'élèves se rencontrera-t-il ?	

Annexe I, suite

	9. Quels adultes accompagneront les délibérations du conseil d'élèves ? Quel sera leur mandat précis ?
	10. Quel serait le moment souhaitable pour l'élection d'un conseil d'élèves ?
	11. Comment chacun des cycles sera-t-il touché dans le projet ?
	12. Comment pourrait se dérouler l'élection à l'école ?
	13. Qui occupera le poste de directeur général des élections ?
	14. Quelle formation pourrions-nous offrir aux élus pour les aider à bien jouer leur rôle ?
	15. De quels outils avons-nous besoin pour nous soutenir dans la réalisation d'un tel projet ?

Annexe II

Des compétences à développer : la planification pédagogique du projet de vie démocratique à l'école

PROJET			
Pas à pas : la démocratie à l'école			
Titre de l'activité	Démocratie ? Pourquoi ?	Candidat ? Oui, moi !	Jour É : l'élection
Description de l'activité	Élaboration du projet d'élection d'un conseil d'élèves.	Établissement des critères d'un bon candidat. Choix des candidats.	Organisation et tenue de l'élection.

Compétences transversales		
Compétence		
Critères d'évaluation		

Domaines généraux de formation		
Domaine		
Axe de développement		

N. B. : Les énoncés en italique ne sont donnés qu'à titre d'exemples.

Annexe II, suite

Compétences disciplinaires					
Discipline					
Compétence					
Contexte de réalisation					
Composantes					
Critères d'évaluation					
Contenu disciplinaire					

Compétences disciplinaires		
Matériel nécessaire		
Moyens de communication prévus		
Autres éléments		

Annexe III

Les critères à respecter pour la mise en place d'un conseil d'élèves sur mesure

Selon les réponses données aux questions suivantes, l'équipe-école pourra déterminer notamment le nombre de membres du conseil d'élèves, la présence ou non des élèves du premier ou du deuxième cycle ou le mode d'élection.

Le modèle choisi doit être :

Adapté aux ressources de l'école

Question 1 Combien d'adultes accompagneront le conseil d'élèves ?

Question 2 Leurs rôles respectifs sont-ils bien définis ?

Signifiant

Question 3 Les rôles attribués aux membres du « comité exécutif » ont-ils leur raison d'être ?
(par exemple : le trésorier gère-t-il un budget ?)

Souple

Question 4 Est-il nécessaire que tous les postes soient occupés par des élus ?

Question 5 Peut-on envisager qu'il y ait alternance entre les membres du conseil d'élèves dans l'animation des réunions ?

Question 6 Est-il obligatoire d'élire tous les membres du conseil d'élèves d'un seul coup ? Peut-on prévoir, par exemple, élire les représentants de classe en octobre puis les membres du « comité exécutif » en novembre ou même en janvier ?

Question 7 Est-il nécessaire que le conseil d'élèves siège toute l'année scolaire ? Au début, ne pourrait-on pas établir que le conseil d'élèves soit élu en novembre et dissous en mars (durant la semaine de relâche), par exemple ?

Mobilisateur

Question 8 Puisque nous sommes dans un contexte d'éducation, a-t-on prévu attribuer des rôles aux candidats défauts ?

Évolutif

Question 9 Prévoit-on, avec les années et l'expérience, développer ou modifier la formule choisie au départ ?

Annexe IV

Les modalités de représentativité et de composition du conseil d'élèves

Voici quelques modèles expérimentés dans diverses écoles. Chacun comporte des avantages et des inconvénients. Les seuls vrais critères de choix demeurent la cohérence du modèle avec le projet éducatif et avec les valeurs de l'équipe-école.

Type de modèle	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Commentaires
----------------	-----------------------	----------------------	----------------------	--------------

Modèle 1

Qualité d'électeur	Oui	Oui	Oui	La représentation peut se faire par classe ou par cycle. On peut choisir d'employer l'expression « circonscription » pour désigner les « territoires » représentés.
Qualité de représentant	Oui	Oui	Oui	
Personnel électoral Directeur général des élections, scrutateur, secrétaire du bureau de vote	Non	Oui	Oui	

Modèle 2

Qualité d'électeur	Non	Oui	Oui	Les élèves du premier cycle prennent part à des activités de sensibilisation à la réalité démocratique et au processus électoral.* Cela leur permettra de commencer à comprendre le sens de l'activité et à se préparer à y participer un jour.
Qualité de représentant	Non	Non	Oui	
Personnel électoral Directeur général des élections, recenseur, scrutateur, secrétaire du bureau de vote	Non	Oui	Oui	

Modèle 3

Qualité d'électeur	Non	Oui	Oui	Un conseil électoral comptant huit à dix élèves du troisième cycle peut être constitué. Il accompagne tout le processus et peut même aider à la formation des élèves du premier cycle.
Qualité de représentant	Non	Oui	Oui	
Personnel électoral Directeur général des élections, recenseur, scrutateur, secrétaire du bureau de vote	Non	Oui	Oui	

Notre modèle

Qualité d'électeur				
Qualité de représentant				
Personnel électoral Directeur général des élections, recenseur, scrutateur, secrétaire du bureau de vote				

* La description de ces activités se trouve sur le site Web *Jeunes électeurs* : www.jeuneselecteurs.qc.ca.

